Commune du Crès

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

4.1 – Liste des emplacements réservés (avant / après)

Procédure	Prescription	Approbation
Plan Local d'Urbanisme		09/06/2010
Modification simplifiée n°1		29/07/2010
Modification simplifiée n°2		31/07/2013
Modification n°3		17/12/2013
Modification simplifiée n°4		29/03/2018
Mise en compatibilité projet d'intérêt général		

Agence de Nîmes

188, Allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES
Tél. 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 09 78
nimes@urbanis.fr

Montpellier Méditerranée Métropole

50, place Zeus
34000 MONTPELLIER
Tel : 04 67 13 60 00
Fax : 04 67 13 61 01

Mairie du Crès

Place Julien Quet
34 920 LE CRES
Tel : 04 67 87 48 00
Fax : 04 67 87 48 10
mairie@ville-lecres.eu

URBANiS
Agir pour un habitat digne et durable

Équipe **URBANiS**

Chef de projet
Corinne Snabre
corinne.snabre@urbanis.fr
04 66 29 97 03

Contact **URBANiS**
Agence régionale de Nîmes
188 allée de l'Amérique Latine
30 900 Nîmes

04 66 29 97 03
nîmes@urbanis.fr

www.urbanis.fr

URBANiS
certifié
ISO 9001
depuis 2003

LES EMPLACEMENTS RESERVES

En application des articles L. 123-1-5 8° et R. 123-11-d du Code de l'Urbanisme, « les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts, en précisant leur destination et les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires peuvent être inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme ».

Ainsi, toute construction ou aménagement dont la destination est différente de celle de l'emplacement réservé est interdite, sauf à titre précaire.

Les emplacements réservés figurent aux plans de zonage et sont affectés d'un numéro qui renvoie à la liste ci-après. Lorsqu'il s'agit de la création ou de l'élargissement d'une voie, l'emprise globale de la voie est également indiquée sur les plans de zonage sous le numéro d'opération.

La liste des emplacements réservés précise les caractéristiques des équipements projetés ainsi que les bénéficiaires.

Un droit de délaissement est ouvert au propriétaire d'un terrain concerné par une telle servitude, conformément aux dispositions de l'article L123-17 du Code de l'Urbanisme. Il a ainsi la possibilité de mettre la collectivité ou l'organisme public, bénéficiaire de la réserve, en demeure d'acquérir son terrain selon les modalités définies aux articles L230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Pour le calcul des droits à construire, les emplacements réservés sont déduits de la superficie du terrain conformément à l'article R123-10 du Code de l'Urbanisme. Toutefois, le propriétaire peut bénéficier de l'application du COS sur l'ensemble de son terrain s'il cède gratuitement la partie de celui-ci grevée par l'emplacement réservé.

Les modifications apportées à la liste des emplacements réservés par la Mise en Compatibilité du PLU sont surlignées en jaune.

Numéro d'opération	Objet	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Réalisation du collecteur de raccordement à la station d'épuration MAERA à Lattes (depuis Castries)	12 126 m^2	Commune
2	Aménagement d'une liaison entre la RD 613 et le chemin de la vieille poste (en prolongement du Boulevard Urbain Est de l'Agglomération de Montpellier)	31 142 m^2	Département
3	Aménagement de la RD 613 entre le carrefour de la rue des Pointes et le Salaison Emprise variable	8 896 m^2	Département
4	Aménagement d'une voie de desserte à partir du chemin des Mazes	1 040 m^2	Commune
5	Aménagement d'un espace vert rue de la Poulaillière pour dégagement de visibilité sur la RD 613	332 m^2	Commune
7	Aménagement d'un carrefour par un pan coupé de 10 mètres de côté	50 m^2	Commune
8	Elargissement et aménagement de la RD65 en boulevard urbain à continuer jusqu'en limite communale selon une emprise de 25 m de large	27 260 m^2	Département
9	Réalisation d'un cimetière	12 567 m^2	Commune
10	Aménagement d'une voie d'accès à l'opération n°9	1 736 m^2	Commune
12	Elargissement et réaménagement de voie – Voie Domitienne – Emprise : 21 m	750 m^2	Commune
~~13~~	~~Aménagement d'un carrefour giratoire - Croisement Voie Domitienne / Avenue du Mistral Emprise : 4.7 m de diamètre~~	~~220 m^2~~	~~Commune~~
14	Elargissement et réaménagement de voie – Impasse du Faisan Emprise : 13 m.	440 m^2	Commune